

**DECISION SUR LE RAPPORT DU COMITE D'ORIENTATION
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU NEPAD**

Doc. Assembly/AU/12(XXXIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** du rapport du président sortant du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (COGEC), S.E. Président Macky Sall, président de la République du Sénégal;
2. **APPROUVE** les conclusions et les recommandations du 37e Sommet du Comité d'orientation des chefs d'Etat et de gouvernement (COGEC) du NEPAD;
3. **RAPPELLE** que la vision et le programme du NEPAD, depuis sa création, font intrinsèquement partie du système de l'Union africaine et doivent demeurer ainsi, et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat de l'Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD (ADUA-NEPAD) de poursuivre le processus d'harmonisation de leurs programmes de travail afin de prévenir la multiplication inutile des rôles;
4. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport d'étape présenté au nom de S.E. Président Matamela Cyril Ramaphosa, président de la République d'Afrique du Sud en sa qualité de président du Sous-comité de haut niveau du Comité d'orientation des chefs d'Etat et de gouvernement (COGEC) sur l'initiative présidentielle pour la promotion des infrastructures (PICI). Tout en adressant ses compliments aux leaders de l'initiative présidentielle pour leur engagement, **SOULIGNE** la nécessité critique que les projets du PICI contribuent au développement de l'interconnectivité entre les sous-régions et les pays africains, aux fins de combler les déficits en matière d'infrastructures et de stimuler le commerce intra-africain ; **PREND EGALEMENT NOTE** du fait que le financement des infrastructures en Afrique enregistre un déficit de 90 milliards de dollars EU, ce qui compromet la capacité du continent à atteindre ses objectifs primordiaux de développement. À cet égard, **APPELLE** à la mise en œuvre de mesures urgentes visant à débloquer l'accès au financement; et **DEMANDE EN OUTRE** à l'ADUA-NEPAD de travailler en étroite collaboration avec la BAD afin de soutenir la plate-forme africaine de cogarantie (CGP), en vue de l'augmentation du montant disponible pour le financement des infrastructures et des échanges commerciaux en Afrique, par le biais de l'atténuation accrue des risques ;
5. **PREND NOTE** de la décision EX.CL/Dec.1063(XXXV) portant adoption des instruments juridiques de l'AUDA-NEPAD ; **PREND NOTE ÉGALEMENT** des questions soulevées par certains États membres du HSGOC et **DÉCIDE** que le principe de la non-rotation des 5 États membres initiateurs soit conservé;

6. **PREND NOTE EN OUTRE** de la Décision 691 (XXXI) de la Conférence portant nomination du Président de la Commission pour coprésider le Comité directeur et **DÉCIDE** de remplacer le Président de la Commission de l'Union africaine par le Président de l'Union;
7. **DEMANDE** à la Commission de modifier tous les instruments juridiques AUDA-NEPAD pertinents pour y inclure les décisions des paragraphes 5 et 6 ci-dessus;
8. **SOULIGNANT** le leadership exceptionnel, la compétence et l'amélioration continue des performances de l'ADUA-NEPAD sous la responsabilité du Dr Ibrahim Assane Mayaki, **APPROUVE** la prolongation de son mandat jusqu'à la nomination d'un nouveau Secrétaire exécutif et **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission de l'Union africaine d'achever le processus qui devra conduire à la nomination du Secrétaire exécutif de l'ADUA-NEPAD par le prochain sommet de l'Union africaine en janvier / février 2021, conformément à la déclaration de Maputo de juillet 2003, la décision de la Conférence de l'UA de janvier 2008, conformément au Statuts et Règlement du personnel de l'Union africaine et **INVITE** les États membres à encourager leurs citoyens à présenter leur candidature à ce poste;
9. **APPROUVE** l'élection de S.E. M. Paul Kagame Président de la République du Rwanda en tant que Président du HSGOC, ainsi que celle des quatre (4) Vice-présidents pour un mandat unique de deux ans. Le poste de Vice-président et Rapporteur sera occupé par le président sortant du HSGOC et les trois autres vice-présidents seront nommés après consultations au niveau régional; **FÉLICITE** S.E. M. le Président Macky Sall pour les résultats obtenus au cours de son mandat et exprime sa profonde gratitude pour le leadership exceptionnel dont il a fait preuve à la tête du HSGOC);
10. **RAPPELLE** la décision de l'Assemblée Assembly / AU / Dec.691 (XXXI) et l'article 7 du Statut de l'ADUA-NEPAD sur la nouvelle composition du COGEC fondé sur trente-trois (33) États membres comme suit: huit (8) chefs d'État et de gouvernement représentant les Communautés économiques régionales (CER) et cinq (5) États membres par région:

Afrique Centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique Australe	Afrique de l'Ouest
1. Cameroun	6. Kenya *	11. Algérie	16. Lesotho*	21. Bénin
2. Tchad	7. Maurice *	12. Égypte	17. Malawi	22. Mali
3. RD Congo	8. Rwanda	13. Mauritanie	18. Afrique du Sud	23. Nigéria
4. Guinée-Equatoriale*	9. Soudan	14. Maroc*	19. Zambie	24. Sénégal
5. Gabon	10. Ouganda	15. Tunisie*	20. Zimbabwe	25. Togo*

Note: * Membres nouvellement élus

26.	CEDEAO	
27.	CEAC	
28.	IGAD	
29.	UMA	
30.	COMESA	
31.	SADC	
32.	CAE	
33.	CENSAD	